

PROCÈS VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 24 OCTOBRE 2024

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Eric CASAMASSA, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Anthony PERNETTE, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Patricia ZOPPI

Etaient excusés : Pierre BELY, Anne BOLLACHE, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Frédérique MOLLIE, Séverine PETIT, Jean-Michel BOULME

Etaient absents : Odile ARBILLAT, Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, David MUGNIER, Eloi PONS, Wilfried RODEMET

Pouvoir(s): Anne BOLLACHE pouvoir à Frédéric MONGHAL, Claudine CHAUDET-PHILIBERT pouvoir à Christian BATAILLY

Secrétaire de séance : Béatrice DE VECCHI

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 36

25 présents dont 23 titulaires et 2 suppléants – 27 votants

Ordre du jour de la séance

Projet N°1 Rapport sur le prix et la qualité du service déchets (RPQS) 2023

Projet N°2 Arrêt de l'Inventaire des ZAE à la suite à la concertation publique

Projet N°3 Décision modificative n°3 Budget Principal

Projet N°4 Budget Principal : versement d'une subvention d'équilibre au Budget Annexe SPANC

Projet N°5 Reversement des frais de personnel et frais divers du Budget Annexe SPANC au Budget Principal

Projet N°6 Reversement des frais de personnel des agents mis à disposition du centre social Le Cocon

Projet N°7 Reversement des salaires des agents mis à disposition du GIP

Vérification du quorum et élection d'un secrétaire de séance

La vérification du quorum est faite et il est constaté qu'il est atteint avec 25 personnes présentes sur 37 membres.

Le secrétaire de séance est Béatrice DE VECCHI.

Validation du compte-rendu du Conseil du 19 septembre 2024

Les membres du Conseil Communautaire valident le compte-rendu.

Présentation des décisions prises dans le cadre des délégations (cf. annexe)

Conformément aux articles L. 5211-10 ; L. 5211-5-1 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation de compétence conférée par le Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2022, il est rendu compte des décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire.

Béatrice DE VECCHI, Maire de Saint-Alban, souhaite la bienvenue aux élus et présente sa commune. En 1836, Saint-Alban comptait 570 habitants, mais la population a chuté à 115 en 1975. Depuis cette date, elle progresse et atteint aujourd'hui 186, avec 4 nouveaux habitants en 2024. Un défi se profile cependant : la construction de nouveaux bâtiments est difficile. Aussi, il est nécessaire de trouver des solutions permettant aux jeunes, qui voudraient rester et travailler dans le secteur, de pouvoir y habiter.

Le Président souhaite la bienvenue à Eric CASAMASSA, nouveau maire de Cerdon.

Le Président remercie Joël Broyer pour avoir représenté la communauté de communes auprès de la commission qui gère les 300 000 € de compensation, versés par la société PRD. Joël a défendu le projet ADAPT'AGRI, visant à aider les agriculteurs à adapter leurs pratiques au changement climatique, obtenant les félicitations de la Chambre d'Agriculture et de l'État. La communauté de communes a également progressé au niveau 2 du Plan Alimentaire Territorial, grâce au travail de Thibault Robin.

➤ **Intervention sur les cyanobactéries, par J. BROYER**

La fondation Pierre VEROTS a financé une thèse sur les cyanobactéries dans les rivières, abordant les impacts et les risques écologiques de ces micro-organismes (Robichon C., 2023). Les cyanobactéries, aussi appelées "algues bleues," sont des bactéries photosynthétiques qui se développent naturellement dans les milieux aquatiques. Elles prolifèrent dans des eaux chaudes, avec un faible débit favorisant la stagnation, une forte exposition à la lumière, et des habitats modifiés (comme les barrages) qui accentuent ces conditions. Ces facteurs créent un environnement propice à leur croissance rapide.

Dans la rivière d'Ain, la présence excessive de cyanobactéries est préoccupante, car elles produisent des toxines pouvant menacer la faune aquatique, contaminer la chaîne alimentaire et présenter des risques pour la santé humaine (ingestion d'eau polluée est souvent mortelle pour les chiens ; les cyanotoxines empoisonnent les poissons et crustacés ; irritations cutanées et troubles digestifs pour les humains).

Pour limiter la prolifération des cyanobactéries, il est important d'améliorer la gestion des eaux en augmentant le débit dans les zones stagnantes, ce qui peut être réalisé par des lâchers d'eau fréquents (demandes faites régulièrement à EDF). Parallèlement, mettre en place des systèmes de surveillance permet de détecter rapidement les proliférations et d'informer le public et les autorités, assurant ainsi la sécurité des populations locales en les alertant sur les zones contaminées à éviter (une cellule d'alerte du SR3A travaille déjà

sur cette problématique). Alain SICARD rajoute que c'est la Préfecture qui informe les communes des résultats des analyses de la qualité de l'eau.

➤ Points sur les déchets, par B. MARSAC (cf. annexe)

Les points principaux suivants ont été abordés :

- Evolution des tonnages OM : diminution des tonnages mais une augmentation des coûts de traitements.
- Evolution des tonnages sacs jaunes : augmentation des tonnages mais une forte augmentation des coûts, est liée au prix qui a explosé.

La communauté de communes a su maintenir ses opérations de tri sélectif malgré la fermeture de certains centres de tri. C'est une entreprise de Lons le Saunier qui assure cette prestation.

- Les déchetteries : de nouveaux bungalows sanitaires vont être installés avant la fin de l'année, les sites ont été sécurisés (caméras et alarmes) formation de 3 nouveaux agents (sur 4 un seul est resté). La fréquentation des déchetteries est en hausse, et des ajustements ont été faits dans les horaires d'ouverture pour mieux répondre à la demande.

Une équipe de six personnes gère ce service, avec des efforts constants pour réduire les déchets et encourager le recyclage. Des initiatives sont également en place pour sensibiliser la population à l'importance du tri et de la réduction des déchets.

- Nouvelle filière Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) des déchets du bâtiment (PMCB) : c'est une éco-contribution, ajoutée au prix de vente des produits et matériaux, collectée par les metteurs sur le marché, puis reversée à des éco-organismes agréés par l'Etat (comme VALOBAT). L'objectif est d'améliorer la gestion des déchets de construction, de réduire les refus et erreurs de tri, et de simplifier les démarches pour les professionnels du bâtiment. Cette initiative s'apparente aux éco-participations que l'on paye lors de l'achat d'appareils pour financer leur recyclage. Les rotations de collecte seront accrues. L'idée est que ces recettes, collectées en partie auprès des prestataires, génèrent des revenus supplémentaires pour les collectivités.

- Optimisation des déchets : prospective et enjeux à l'horizon 2030, la collectivité est accompagnée par KPMG, la rédaction du nouveau marché des déchets est en cours pour être mis en ligne fin novembre. La distribution de composteurs est prévue les 5 et 6 novembre.

La signalétique sur le tri des déchets étant obsolète, un travail important de mise à jour est en cours, avec de nouveaux textes et panneaux qui devraient être prêts début 2025. Les calendriers des collectes pour les sacs jaunes seront imprimés à la mi-novembre, avec des pictogrammes modifiés pour mieux correspondre aux nouvelles consignes de tri. Bien que cette mise à jour ne soit pas totalement exhaustive, elle apporte déjà des améliorations.

ENVIRONNEMENT-DECHETS

Rapporteur : Frédéric MONGHAL

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DECHETS (RPQS) 2023

Le RPQS est un document produit tous les ans par les services déchets, pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité et le président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au siège de son service.

En vertu de l'article L.2224-17 du Code général des collectivités territoriales, il revient au Président de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de gestion des déchets.

Ce RPQS a un double objectif : d'une part, rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ; et d'autre part, de permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les usagers des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport porte sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers du service de gestion des déchets ménagers et assimilés soit :

- Les indicateurs techniques concernant notamment le nombre d'habitants desservis, les types de collectes proposées et les exutoires des différents déchets ;
- Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution du service de gestion des déchets, au montant annuel global des dépenses et recettes, et à leurs modes de financement.

Ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Le rapport est annexé à la délibération.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets

2023 de la communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon,

DECIDE de notifier cette délibération à toutes les communes membres concernées.

➤ Présentation du projet de centre de valorisation des déchets (cf. annexe)

La réglementation autour des déchetteries devient de plus en plus stricte, notamment en matière d'environnement et de sécurité au travail. Les déchetteries doivent aussi répondre à l'augmentation des volumes et des nouvelles filières de recyclage. Les démarches foncières sont en cours pour un terrain sur la commune de Saint Jean Le Vieux, en collaboration avec le département, avec une configuration permettant une meilleure gestion des flux : entrée et sortie séparées pour les usagers et poids lourds, zones spécifiques pour déchets verts, et potentielle intégration d'une ressourcerie, bien que celle-ci soit coûteuse. Ce site de 15 854 m² qui sera arboré prévoit une conception à plat, offrant plus de flexibilité pour le tri, le compactage et la manipulation des flux. Plusieurs configurations et budgets sont évalués pour optimiser les coûts de construction et d'exploitation. Un appel d'offre est prévu pour 2025, avec une série de visites de sites existants pour préparer le projet le 7 février 2025.

Pour information, voici le coût de fonctionnement des déchèteries :

Année	2022	2023	2024
Nombre de site	3 déchèteries	3 déchèteries	2 déchèteries
Coût de fonctionnement	747 160 €	891 270 €	838 000 € (estimation)

➤ Projet de l'usine de méthanisation par ORGANOM (qui sera située à VIRIAT)

La proposition de créer une usine de production d'énergie a suscité des débats. La majorité a voté pour, malgré une opposition notable, essentiellement politique. Les aspects juridiques et la faisabilité du projet ont été examinés. Le projet progresse. Le réseau de chaleur de Grand Bourg Agglomération, qui accueillera l'électricité et la vapeur de cette future usine, est déjà en préparation. En parallèle, la réduction de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et du coût pour les administrés reste une priorité par les élus.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Thierry DUPUIS

ARRET DE L'INVENTAIRE DES ZAE SUITE A LA CONCERTATION PUBLIQUE

Par délibération en date du 30 mai 2024, la communauté de communes a validé le cadre de la consultation publique obligatoire pour l'inventaire des zones économiques situées sur le territoire.

Il avait été accepté d'appliquer le socle minimum obligatoire de cette consultation soit :

- Une publicité du contenu de l'inventaire sur notre site Internet, l'atlas, ci-joint, qui a été en ligne du 27 juin au 27 juillet 2024.
- La publication du contenu de l'inventaire sous format papier consultable au siège de la communauté de communes durant les horaires d'ouverture, du 27 juin au 27 juillet également.

Il a été précisé sur ces 2 canaux de publicité que le point de contact pour toutes remarques sur cet inventaire est le pôle Aménagement du Territoire.

Le délai de cette consultation avait été fixé par l'Etat d'un minimum de 30 jours, ce qui a été appliqué pour ces 2 modes de publicité. Aucune remarque sur cet inventaire n'a été transmis durant cette consultation.

Il est donc proposé d'arrêter l'inventaire des zones d'activités économiques de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon, au titre de la loi Climat et Résilience et de transmettre cet inventaire aux autorités compétentes.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'arrêt de l'inventaire des zones d'activités économiques du territoire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon,

DIT que cet inventaire sera transmis aux autorités compétentes en matière de SCoT et aux autorités en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme, soit les communes,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

FINANCES-FISCALITE

DM3 BUDGET PRINCIPAL

Une décision modificative est nécessaire pour le budget principal afin d'adapter les crédits pour les points suivants :

- Service Déchets Op 59 : Besoin de 10K€ supplémentaires pour l'installation des bungalows sur les déchèteries (frais annexes branchements, location nacelles, etc.)
- Crédits amortissements au prorata temporis : depuis la mise en place de la M57 les amortissements doivent être réalisés au prorata temporis au vu de la date de mise en service des biens. Pour cette année, il est nécessaire de prévoir 5 312€ en dépenses et en recettes pour réaliser ces écritures d'ordre.
- Le Cocon : chaque année le Cocon reverse à la CCRAPC la valeur des salaires des agents mis à disposition, dont la CCRAPC prend en charge le financement au travers de la subvention. Les salaires à reverser s'élevant à 1 000€ de plus que prévu, il est nécessaire de prévoir ces crédits supplémentaires en dépenses pour la subvention et en recettes pour le remboursement.
- RAM Op 96 : Besoin de 21€ supplémentaires pour l'acquisition d'une structure de motricité.

Pour cela, il est proposé de délibérer pour adopter la décision modificative suivante :

Sens	Section	Chapitre	Article	Op	Libellé	Service	Proposé
D	F	011	60632		Fournitures petit equip	RAM	- 21,00
D	F	011	6227		Frais d'actes	ADMINISTR	- 10 000,00
D	F	023	023		Viremt à l'invest	DIVERS	4 709,00
D	F	042	6811		Dotation aux amort	DIVERS	5 312,00
D	F	65	65748		Subv de fonctionnem	CTRESOCIA	1 000,00
TOTAL FONCT DEPENSES							1 000,00
R	F	70	70841		Reversemt frais person	CTRESOCIA	1 000,00
TOTAL FONCT RECETTES							1 000,00
D	I	21	2158	59	Autres installations, mat	DECH	10 000,00
D	I	21	21848	96	Autre matériel de burea	RAM	21,00
TOTAL INVEST DEPENSES							10 021,00
R	I	021	021		Viremt du fonct	DIVERS	4 709,00
R	I	040	28041511		Amort biens mobiliers	DIVERS	5 312,00
TOTAL INVEST RECETTES							10 021,00

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
VALIDE, à l'unanimité, la décision modificative n°3 sur le budget principal.**

BUDGET PRINCIPAL : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BA SPANC

De la même manière que pour le Budget Principal, il convient de présenter les Budgets Annexes en équilibre. Pour cela, il a été décidé lors du vote des budgets 2024 d'inscrire

une subvention exceptionnelle du Budget Principal vers le Budget Annexe SPANC d'un montant de 32 399,82€ afin d'équilibrer sa section de fonctionnement.

Les recettes de ce budget, approximativement de 30K€ ne parvenant pas à couvrir les dépenses courantes (17K€) et le coût d'un agent à temps plein (46.6K€)

Il est donc proposé d'acter le versement du Budget Principal vers le Budget Annexe SPANC d'une subvention d'équilibre d'un montant de 32 399,82€.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

VALIDE, à l'unanimité, le versement par le Budget Principal d'une subvention d'équilibre au Budget Annexe SPANC de 32 399,82€

REVERSEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL ET FRAIS DIVERS DU BA SPANC AU BUDGET PRINCIPAL

Il convient de délibérer afin d'opérer le reversement vers le budget général des coûts de personnel ainsi que des frais d'assurance, de téléphonie, de location de PC et d'affranchissement affectés au Budget Annexe SPANC soit :

- 45 916 € pour les frais de personnel
- 310,04€ pour l'assurance multirisques
- 394,80€ pour la téléphonie
- 796,80€ pour la location du PC
- 800€ pour l'affranchissement

(montants estimatifs sous réserve de modifications éventuelles : heures supplémentaires, absences non rémunérées, nouvelles dépenses, etc.) Le montant définitif 2024 sera établi au vu d'un certificat administratif joint au titre de recette avec la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la demande de reversement du Budget Annexe SPANC au Budget Principal des frais de personnel, d'assurance, de téléphonie, de location de PC et d'affranchissement pour un montant total estimé à 48 217,64€ pour 2024.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la demande de reversement du Budget Annexe SPANC au Budget Principal des frais de personnel, d'assurance, de téléphonie, de location de PC et d'affranchissement pour un montant total estimé à 48 217,64€ pour 2024,

DIT que le montant définitif 2024 sera établi au vu d'un certificat administratif joint au titre de recette avec la présente délibération.

REVERSEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL DES AGENTS MIS A DISPOSITION DU CENTRE SOCIAL LE COCON

Il convient de délibérer afin de demander le remboursement des frais de personnel mis à disposition de la structure Le Cocon pour l'exercice 2024, soit un montant estimé à ce jour à 36 245€ (sous réserve de modifications éventuelles : régime indemnitaire, heures supplémentaires, absences non rémunérées, etc.)

Le montant définitif 2024 sera établi au vu d'un certificat administratif joint au titre de recette avec la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la demande de remboursement des frais de personnel mis à la disposition du Cocon pour un montant estimé à 36 245€ pour 2024.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la demande de remboursement des frais de personnel mis à la disposition du Cocon pour un montant estimé à 36 245€ pour 2024,

DIT que le montant définitif 2024 sera établi au vu d'un certificat administratif joint au titre de recette avec la présente délibération.

REVERSEMENT DES SALAIRES DES AGENTS MIS A DISPOSITION DU GIP

Il convient de délibérer afin de demander le remboursement des frais de personnel mis à disposition du GIP Cerdon Vallée de l'Ain pour l'exercice 2024, soit un montant estimé à ce jour à 157 545 € (sous réserve de modifications éventuelles : régime indemnitaire, heures supplémentaires, absences non rémunérées, etc.)

Le montant définitif 2024 sera établi au vu d'un certificat administratif joint au titre de recette avec la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la demande de remboursement des frais de personnel mis à la disposition du GIP pour un montant estimé à 157 545€ pour 2024.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVER, à l'unanimité, la demande de remboursement des frais de personnel mis à la disposition du GIP pour un montant estimé à 157 545€ pour 2024,

DIT que le montant définitif 2024 sera établi au vu d'un certificat administratif joint au titre de recette avec la présente délibération.

QUESTIONS/INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Planning des Instances 1^{er} semestre 2025 :** Le planning n'a pas fait l'objet de remarques.

➤ **Convention des Intercommunalités de France au Havre en 2024 :** C'était une occasion précieuse de partage d'expériences autour de problématiques communes aux intercommunalités, comme la mobilité et la démocratie locale. Un thème central a été la nécessité de renforcer l'engagement citoyen, notamment en impliquant davantage les conseillers municipaux qui sont souvent éloignés des projets intercommunaux. Cette collaboration permettrait d'avancer efficacement sur les projets de territoire, un enjeu jugé essentiel. Parmi les ateliers, une conférence sur la démocratie participative a mis en

lumière le défi de rapprocher les élus locaux et les citoyens, dans un contexte où la faible participation électorale est un problème. Bien que certains ateliers, comme celui sur la petite enfance, aient été moins instructifs, la majorité des sessions ont apporté des idées inspirantes pour les élus. A savoir que les frais de participation à ces événements peuvent être pris en charge par le crédit formation pour les élus, un budget que la chambre régionale des comptes recommande d'utiliser davantage pour la formation. **La prochaine convention aura lieu à Toulouse, du 8 au 10 octobre 2025. Les élus sont invités à le noter dans leurs agendas**

➤ **Intervention ACI**

Mathieu BAUMGARTEN est le nouvel encadrant technique. Toutes les demandes de travaux doivent impérativement être adressées par mail à notre coordinateur ACI, Baptiste MARSAC. Cette démarche nous permettra de planifier les interventions de manière optimale et de mieux organiser les travaux à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Communautaire est levée à 20h.

Le secrétaire de séance,
Béatrice DE VECCHI

Le Président,
Thierry DUPUIS



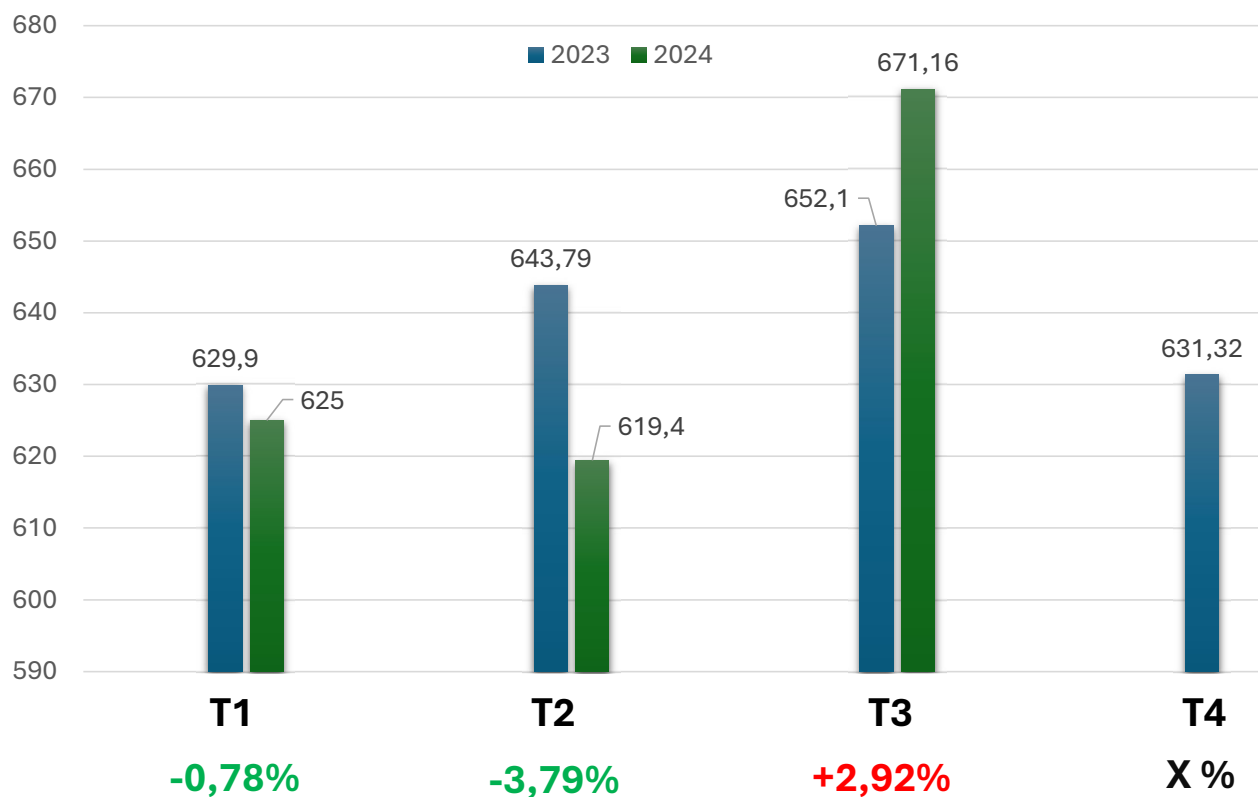
Les délibérations de la présente séance seront consultables au siège de la Communauté de Communes, Rives de l'Ain - Pays du Cerdon, après transmission en Préfecture.



Point déchets octobre 2024

Conseil communautaire du 24/10/2024

Evolutions des tonnages 2023-2024 : **ORDURES MENAGERES**



2023 = 2557,11T

Projection fin 2024 = 2546 T

Evolutions des tonnages 2023-2024 : **ORDURES MENAGERES**

Année	Coûts de collecte	Coûts de traitement /T	Tonnages	TOTAL TTC
2023	403 029 €	156,96 €	2557 T	804 222 €
2024	422 000 €	168,81 €	2546 T	852 044 €

+4,7%

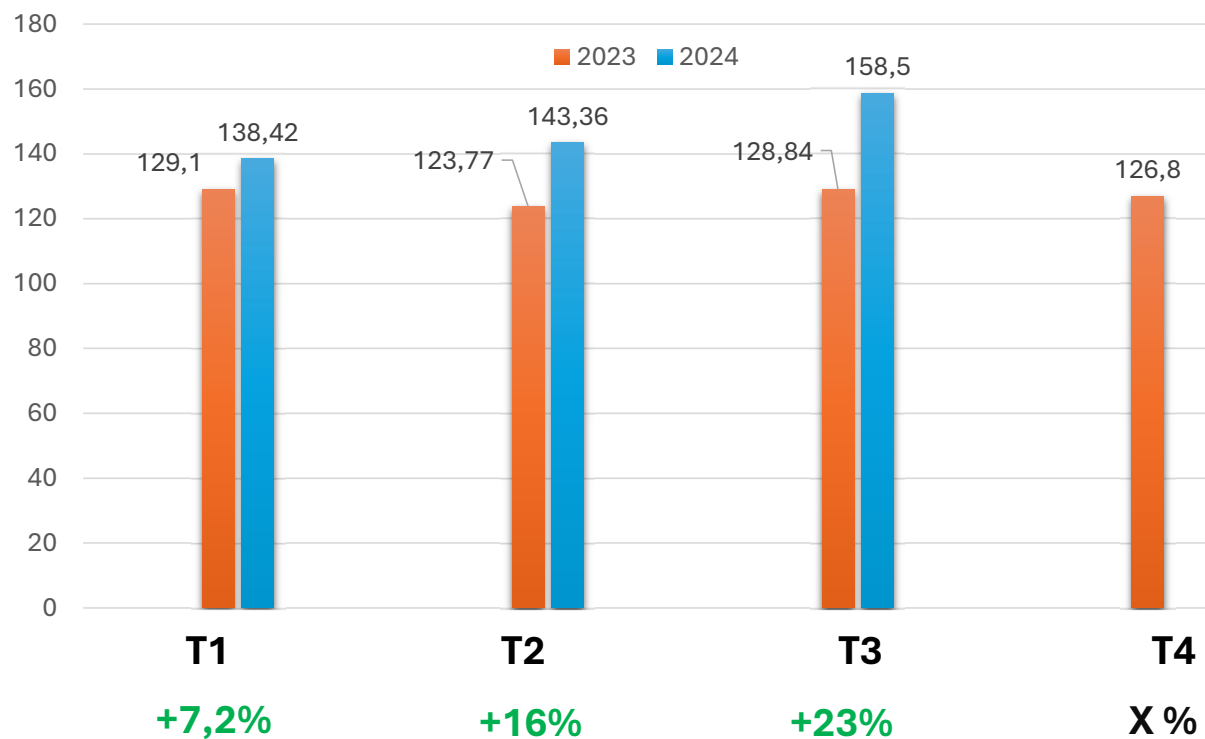
+7,5%

-0,4%

+7%

PROJECTION FIN 2024

Evolutions des tonnages 2023-2024 : Collecte sacs jaunes



2023 = 508,51 T

Projection fin 2024 = 565,58T

Evolutions des tonnages 2023-2024 : **Collecte tri sélectif hors PAV**

Année	Coûts de collecte	Coûts de traitement /T	Tonnages	TOTAL TTC
2023	243 380 €	201,5 €	508,51 T	345 845 €
2024	265 300 €	215 €	567 T	387 200 €

+9%

+6,7%

+11%

+18%

PROJECTION FIN 2024



Déchèteries



- **Mise en place des bungalows sanitaire** : mi-novembre
- **Sécurisation des sites de Poncin et Jujurieux**
- **Nouveaux agents** : formation du tri -> PMCB + déchets toxiques
- **Usagers** : fréquentation et attitudes

COMMUNES	2023	Septembre 2024
JUJURIEUX	21 221	22 543
PONCIN	16141	17 780
PONT D'AIN	17 791	
TOTAL	55 153 pers.	40 323 pers.

Déchèteries

- **REP PMCB :**
 - Courant novembre
 - Prise en charge par la filière de certains flux :
Huisseries/ ferraille / bois /plastiques/ laine de verre et de roche
 - Nouvelles règles de tri
 - Accès gratuit aux artisans
 - Réduire les coûts de location/transport/traitement des bennes
- **Pénalités EGT :** Collecte déchèteries et OM/SJ



Optimisation déchets

- **KPMG :**

- 1) Prospective avec 3 scénarios (optimiste, au fil de l'eau et pessimiste) – validation des hypothèses et intégration dans l'outil

- 2) Identification des enjeux à horizon 2030 et Propositions d'orientations de la politique déchet

- **Marché déchets (juin 2025-2029) :** similaire au 2021-2025

- **Réflexion sur le nouveau pôle de valorisation**

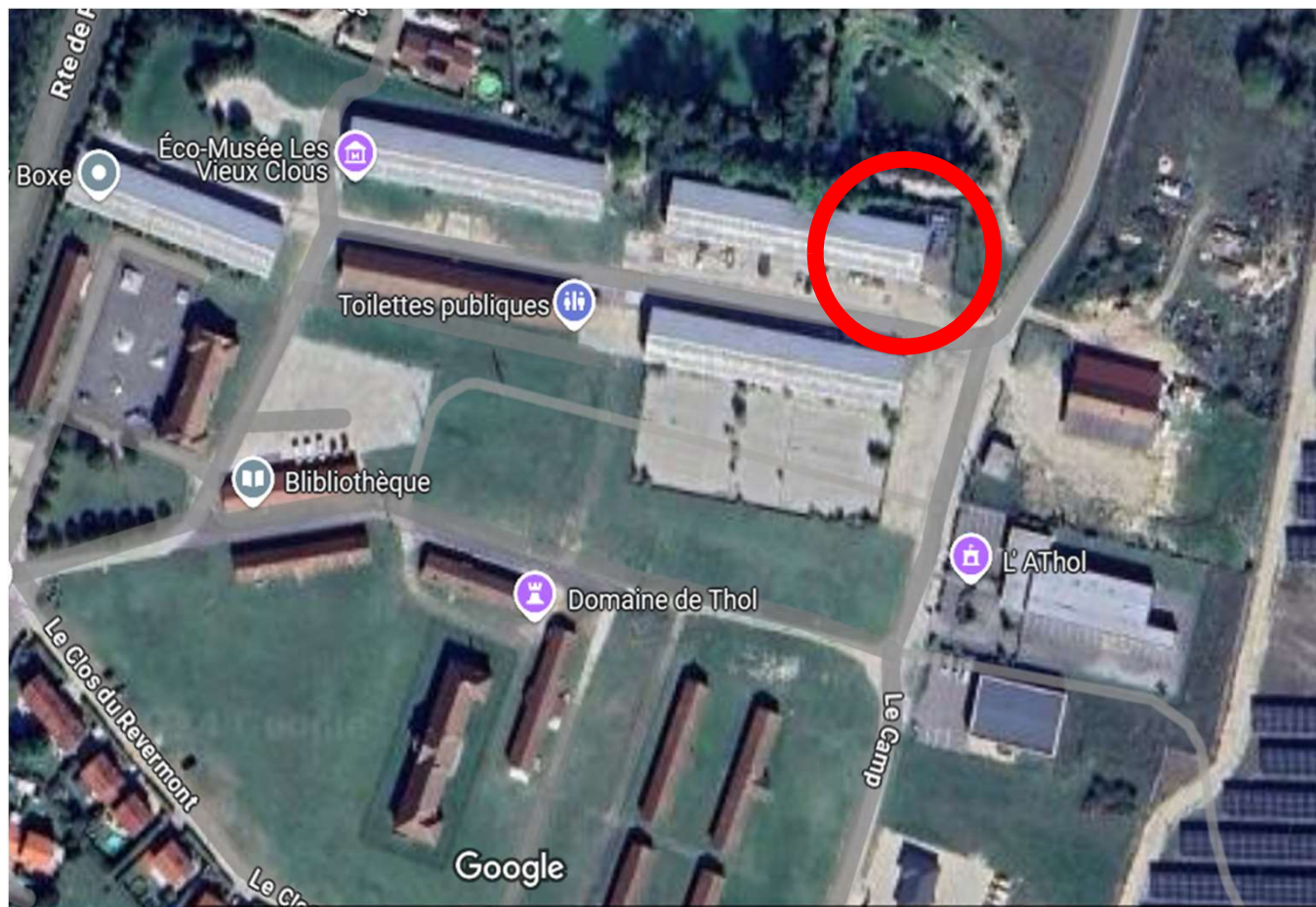
- Fonctionnement, coûts

- Visite prévue courant février

Optimisation déchets

Distribution des 210 composteurs :

- Le 05 et 06 novembre de 16h à 19h
- Local CCRRAPC au camp de Thol
- Paiement par chèque (40euros)





l'agence

au service des collectivités

Communauté de communes
Rives de l'Ain et Pays du Cerdon

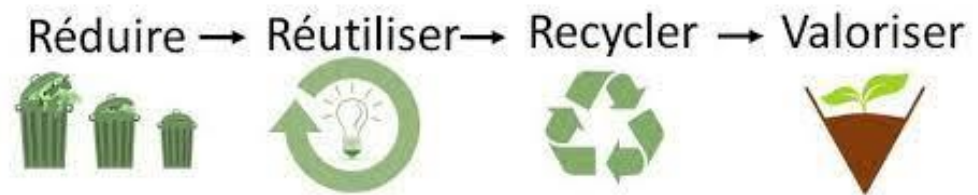
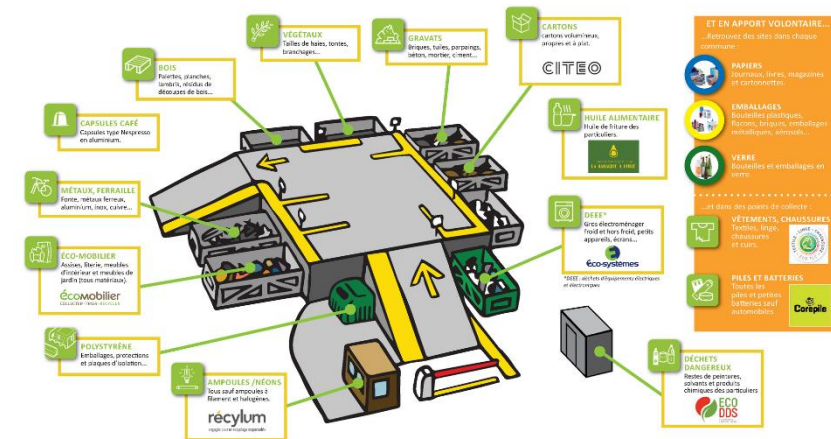
Groupe de travail « Centre de valorisation des
déchets »

Réunion du 14 octobre 2024


Etat d'avancement et contexte global

Diagnostic des évolutions à anticiper

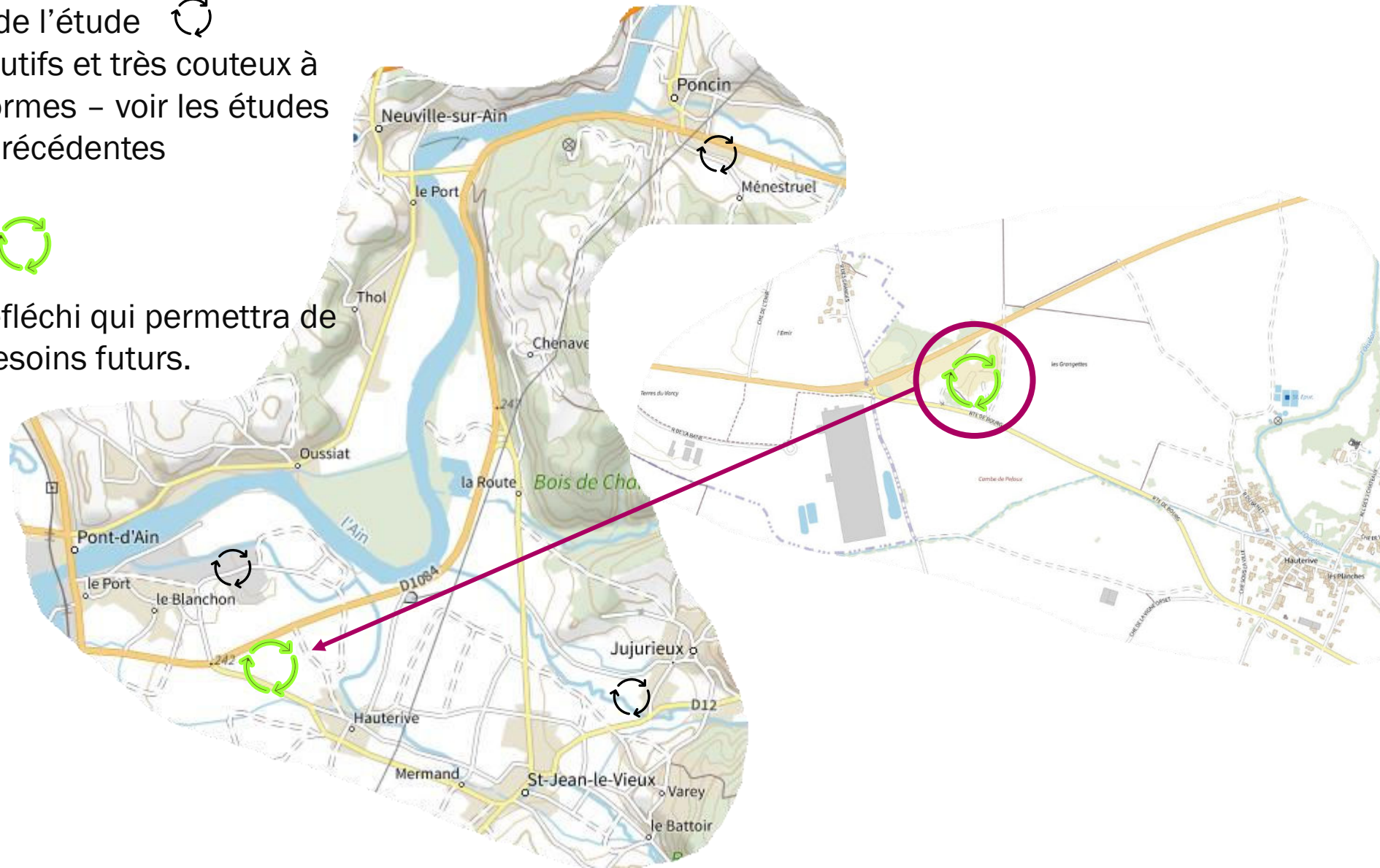
- Réglementations de plus en plus exigeantes :
 - Code du travail
 - Code de l'environnement
- Augmentation des apports déchets en quantité et en fréquence
- Innovation dans les filières de traitement -> multiplicité des points de dépôt
- Evolution des pratiques du public -> de plus en plus vers la réutilisation des déchets (ressourcerie, réemploi...)



Un site présumé, les démarches foncières sont en cours

3 sites à l'origine de l'étude 
⇒ 3 sites peu évolutifs et très coûteux à remettre aux normes – voir les études de faisabilités précédentes

1 site envisagé 
⇒ 1 site neuf et réfléchi qui permettra de répondre aux besoins futurs.



Résumé des besoins du futur centre

Quels sont les besoins inscrits au « cahier des charges » ?

- **Un total de**
- **22 bennes**
- **3 zones vrac**
- **3 caissons**
- + prévoir des zones de stockage de bennes dites « tampons »
- A noter : l'organisation des rotations et des contrats avec les prestataires peut permettre d'optimiser ce nombre.

Les zones de stockage spécifique

Type de matériaux

Local / zone

Déchets ménagers spéciaux

Local abrité et sécurisé, ventilé, accessible avec transpalette avec retentions conformes et zone de dépôt « tampon » sous abris y compris armoire EPI spécifique, rince œil

Piles / cartouches usagers / capsules Nespresso...

Local abrité ou préau

Amiante

????

Cuve à huile moteur

Zone abritée (type préau)

Fûts pour huile végétale

Zone abritée (type préau)

Ressourcerie - recyclerie

Magasin, atelier, stock,

Donnerie - Matériauthèque

Zone abritée, organisée

...

Rappel sur l'évolution des coûts

Pistes d'amélioration pour baisser les coûts d'exploitation sur la future déchèterie

Optimiser les coûts de traitement et surtout sur les encombrants, le bois traité, le plâtre et les déchets verts

- ⇒ Optimiser le tri des encombrants... à 214 €/t, donc plus de contrôles...
- ⇒ Optimiser le poids évacué par une couverture des bennes et limiter l'humidification des matériaux.
- ⇒ Quelle filière pour les déchets verts ? Compostage? Partenariats locaux ?

Optimiser les coûts de transport

- ⇒ Optimiser le remplissage des bennes par compactage notamment sur le carton, les encombrants, le bois traité et la ferraille - économie de près de 38% sur le coût de transport global
- ⇒ Optimiser par une évacuation par semi pour les gravats et les déchets verts (zone VRAC)

Optimiser le dépôt des déchets les plus impactants en termes de tonnage

=> Les gravats et déchets verts représentent plus de 50 % du tonnage global = Plateforme de VRAC dédiée pour fluidifier le dépôt des autres déchets

Orientations fixées lors des précédents échanges

- Mise en place de panneaux photovoltaïques
- Végétalisation ambitieuse
- Bâtiments « en dur » - pour le confort des salariés et la durabilité de l'aménagement
- Mise à disposition d'un espace Accueil, réunion, formation
- Sanitaires – dont vestiaires
- Ressourcerie, recyclerie
- Matériauthèque

Mise à jour du schéma d'organisation

- L'espace très large au milieu de la plateforme n'est pas comparable aux déchèteries existantes, il s'agit d'un espace qui fait 90m de long et la circulation devra être marquée au sol. Tous les cheminements fins seront dessinés par un concepteur.
- Prévision de bennes tampon pour un meilleur fonctionnement

Un schéma d'intention en illustration de principe



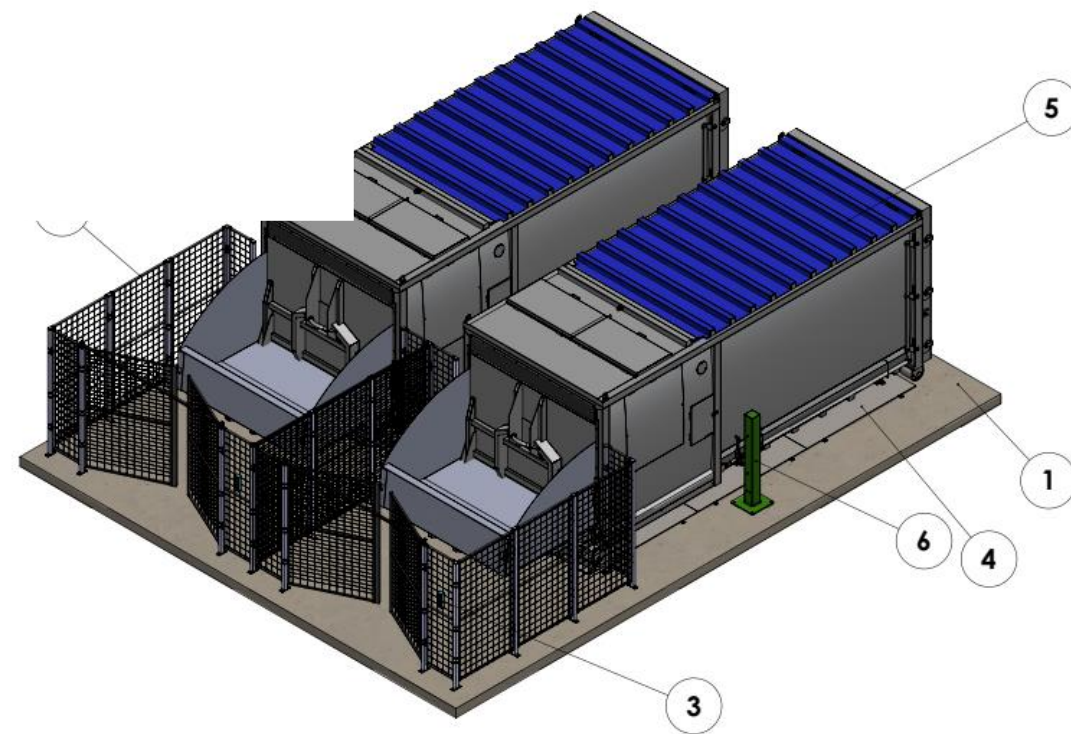
- Bennes tampons et engins pour optimiser le nombre de points de dépôt
- 6 points de dépôt en zone basse
- Bâtiment en dur pour REP, pneus, verre, huiles, DBS,...
- 4 Compacteurs : 2 pour le carton, 1 pour le bois et 1 pour la ferraille
- 2 bennes d'encombrants avec des lèves-bennes
- Bâtiment technique
- Réserve foncière pour la ressource (bâtiment qualitatif visible depuis la RD1084 – vitrine de la CCRAPC)
- Bassin de rétention au sud
- Accès à la déchèterie depuis la RD12 – zone d'attente hors RD

Un schéma d'intention en illustration de principe

Les compacteurs



Exemple de déchèterie à plat



Un schéma d'intention en illustration de principe

Les lèves bennes pour les bennes encombrants



- Permet de pouvoir accéder à la benne pour récupérer des déchets déposés dans la mauvaise benne (optimiser le tonnage pour le traitement et le transport)
- Moins de problème de sécurité

Estimation de la déchèterie

Les estimations prévisionnelles

		2 523 000.00 €		2 458 000.00 €
Etudes et maitrise d'œuvre				
Géotechnique + diag pollution		65 000.00 €		65 000.00 €
Topographie / Bornage		8 500.00 €		8 500.00 €
Prédiagnostic Faune Flore		9 000.00 €		9 000.00 €
AMO - A voir		33 000.00 €		32 000.00 €
Enjeux faune Flore 4 saisons		25 000.00 €		25 000.00 €
Autorisation ICPE et étude d'impact		124 000.00 €		124 000.00 €
Maitrise d'œuvre (hors équipements)		178 000.00 €		204 000.00 €
SPS, CT et divers prestations intellectuelles		30 276.00 €		29 496.00 €
		473 000.00 €		497 000.00 €
Montant opération				
Travaux		2 523 000.00 €		2 458 000.00 €
Etudes et maitrise d'œuvre		473 000.00 €		497 000.00 €
divers et imprévus		252 300.00 €		245 800.00 €
Montant total HT Opération		3 249 000.00 €		3 201 000.00 €
TVA		649 800.00 €		640 200.00 €
Montant total opération TTC		3 898 800.00 €		3 841 200.00 €

Evaluation sommaire des coûts d'exploitation

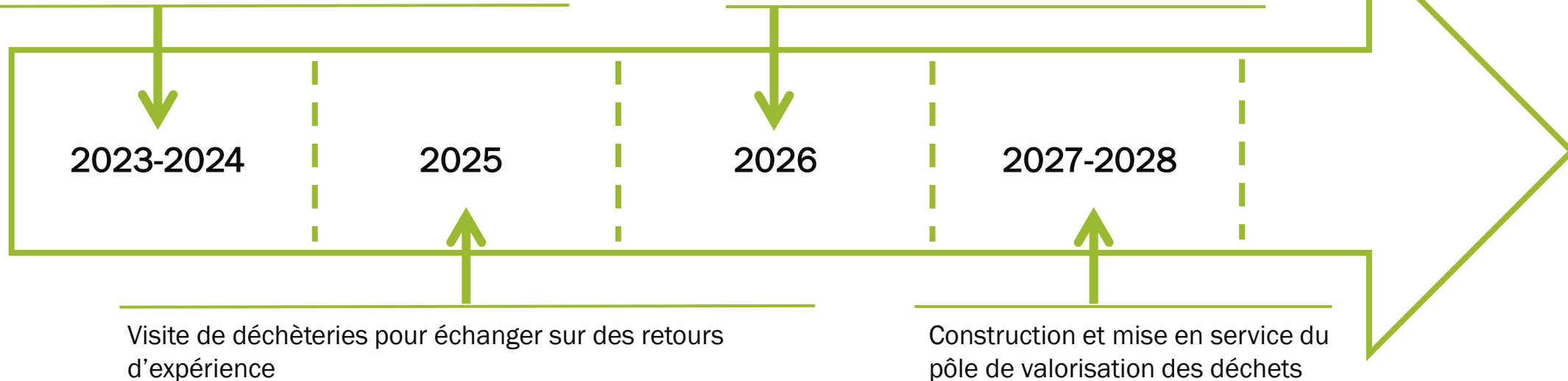
	A plat			à Quais		
Coût d'exploitation annuel comparatif						
Salaires	4,5	39 600,00 €	178 200,00 €	3,5	39 600,00 €	138 600,00 €
Amortissement sur achats du matériel d'exploitation	8,00	160 000,00 €	21 200,00 €			
Entretien et consommable du matériel			16 700,00 €			
Consommation en énergie du matériel de déchèterie + contrôles périodiques			7 805,70 €			
Cout de gestion des déchets sur la base des quantités de 2023						
Cout de reprise des déchets et gravats par le prestataires			- €	1800	6,00 €	10 800,00 €
Location de benne			- €			22 000,00 €
Compactage			- €			30 000,00 €
Traitement			213 750,00 €			225 000,00 €
Transport			46 200,00 €			66 000,00 €
Déchets dangereux			60 000,00 €			60 000,00 €
			543 855,70 €			552 400,00 €

Suite de la démarche projet et planning

Éléments de calendrier

Recensements besoins administrés, exploitants, élus
 Recensement obligations réglementaires et techniques
Validation politique des enjeux globaux du futur pôle
 Proposition de plusieurs scénarii aux élus
 Gestion du foncier

Études de conception du maitre d'œuvre/architecte
 Demande d'autorisation environnementale, d'urbanisme
 Subventions



Visite de déchèteries pour échanger sur des retours d'expérience
 Communication sur le projet auprès des administrés
 Définition du portage
 Définition du programme de l'opération et validation en conseil communautaire
 Recrutement de la maîtrise d'œuvre/architecte, (concours)
 Lancement des études de diagnostic (topo, géotechnique, faune-flore...)

Construction et mise en service du pôle de valorisation des déchets

- Il a été demandé par le groupe que les études pré-opérationnelles soient lancées dès 2024 sans attendre. L'agence rédige le cahier des charges pour que la comcom lance une consultation. Il faudra pour lancer les études un accord écrit du propriétaire du terrain (qui a été sollicité et qui sera relancé)
- L'agence organise des visites de plusieurs déchèteries le **7 février à 9h00** (prévoir toute la journée)